

# MAIRIE DES ALLUES

**Tarification de la taxe de séjour**  
**Applicable sur le territoire de la Commune des Allues**  
**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Les tarifs s'expriment en euro, par personne (+ 18 ans) et par nuit.

Catégories d'hébergement	Taxe Communal e	Taxe additionnelle Département ale 10%	Taxe applicable
Palaces	4,80	0,48	<b>5,28</b>
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50	0,35	<b>3,85</b>
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60	0,26	<b>2,86</b>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70	0,17	<b>1,87</b>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00	0,10	<b>1.10</b>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80	0,08	<b>0,88</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60	0,06	<b>0,66</b>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20	0,02	<b>0,22</b>

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement, le tarif applicable par personne et par nuitée sera de 5 % du coût par personne de la nuitée dans la limite du tarif le plus élevé adopté par la collectivité. La taxe additionnelle départementale de 10 % s'ajoute au tarif ainsi obtenu.